

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 5 Avril 2024

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 22-03-2024 <u>Date d'affichage</u> 22-03-2024	<b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Éric EGO, Jocelyn OGER, Mmes Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE et Jocelyne MALFIGAN  <b>ABSENT :</b> Régis NOTOT <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Mmes Valérie GOUPY, Audrey VERHAEGHE, Mr DELEMER Bernard, <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU

**Délibération n°38/2024/LM/SM**

**Objet : désignation des délégués de la commune de Marchiennes au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Fonctionnement Scolaire de la Piscine d'Hornaing (SIGFSPH)**

Les statuts du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Fonctionnement Scolaire de la Piscine d'Hornaing, dont le siège est situé à la mairie d'Hornaing, prévoient que la commune de Marchiennes soit représentée au sein de son conseil d'administration par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Ces délégués doivent être membres du conseil municipal.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner ci-après les représentants au dit syndicat intercommunal

- **DELEGUES TITULAIRES :** Valérie GOUPY – Serge BEAREZ
- **DELEGUES SUPPLEANTS :** Carole HURIAU – Pascal ROUSSEAU

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Laurent MARTINEZ

